

**M.R.C. DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

**MUNICIPALITÉ D'ALBANÉL**

**2019-05-13**

**PROCÈS-VERBAL DU 13 MAI 2019**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal d'AlbanéL tenue à la salle du conseil, située au 160, rue Principale à AlbanéL, le lundi 13 mai 2019 à 19 h 30, sous la présidence de madame Francine Chiasson, mairesse.

Sont présents : Mmes Édith Pouliot, conseillère  
Isabelle Thibeault, conseillère  
MM. Tommy Laliberté, conseiller  
Stéphane Bonneau, conseiller  
Dave Plourde, conseiller  
Jason Turner, conseiller

L'avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été signifié, conformément aux dispositions de l'article 156 du *Code municipal du Québec*, à tous les membres du conseil le 9 mai 2019, soit plus de deux jours avant sa tenue.

Les membres présents forment un quorum.

La séance est ouverte à 19 h 30 par madame Francine Chiasson, mairesse.

Monsieur Réjean Hudon fait fonction de secrétaire-trésorier.

Madame la mairesse souhaite la bienvenue et poursuit avec la présentation de l'ordre du jour.

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Présentation du rapport financier 2018
4. Parc du Coteau-Marcil – Acceptation de l'achat d'un module
5. Parc du Carré des Cyprès – Acceptation de l'achat d'un module
6. Programme « Dans ma rue, on joue ! » – Acceptation de la demande pour intégrer la rue Gagnon
7. Entente intermunicipale pour le partage de services professionnels
8. Monsieur Gilles Blouin – Demande de raccordement au réseau d'aqueduc de la ville de Dolbeau-Mistassini
9. Avis de motion – Adoption du Règlement d'emprunt n° 19-244 décrétant une dépense de 90 000 \$ et un emprunt de 80 000 \$ pour le remplacement du panneau de contrôle de la station de production d'eau potable ainsi que de la pompe 15hp

10. Présentation du projet de Règlement d'emprunt n° 19-244 décrétant une dépense de 90 000 \$ et un emprunt de 80 000 \$ pour le remplacement du panneau de contrôle de la station de production d'eau potable ainsi que de la pompe 15hp
11. MTQ – Reddition de compte
12. Excavation G. Larouche – Décompte progressif numéro 3
13. Période de questions
14. Levée de la séance

**19-123**

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel accepte l'ordre du jour tel que présenté aux membres du conseil.

**19-124**

**3. PRÉSENTATION DU RAPPORT FINANCIER 2018**

CONSIDÉRANT QUE le rapport financier fut présenté aux membres du conseil lors d'une rencontre précédant la séance extraordinaire;

CONSIDÉRANT QU'une seule citoyenne était présente à la séance extraordinaire et que cette dernière a pris connaissance du rapport financier;

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER  
APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel accepte le rapport financier pour l'année se terminant le 31 décembre 2018, tel que présenté par la firme-comptable Mallette.

Le rapport faisait état d'un excédent de fonctionnements de l'exercice à des fins fiscales de 51 594 \$.

**19-125**

**4. PARC DU COTEAU-MARCIL – ACCEPTATION DE L'ACHAT D'UN MODULE**

ATTENDU QUE la Municipalité, dans son budget annuel, prévoit une somme pour l'entretien et le développement des différents parcs sur son territoire;

ATTENDU QUE le comité du parc du Coteau-Marcil souhaite faire l'acquisition d'un module de jeux constitué d'un pont suspendu en bois;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER  
APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel autorise une somme de 1 500 \$ plus taxes pour l'installation d'un module de jeux.

QUE le montant nécessaire au financement de cet équipement soit pris à même le fonds réservé pour les parcs.

**19-126**

**5. PARC DU CARRÉ DES CYPRÈS – ACCEPTATION DE L'ACHAT D'UN MODULE**

ATTENDU QUE la Municipalité, dans son budget annuel, prévoit une somme pour l'entretien et le développement des différents parcs sur son territoire;

ATTENDU QUE le comité du parc du Carré des Cyprès souhaite faire l'acquisition d'un module de jeux constitué d'un pont suspendu, d'une tyrolienne, de barres de gym, d'un poteau en angle ainsi qu'un pneu;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER  
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel autorise une somme de 4 000 \$ plus taxes pour l'installation d'un module de jeux.

QUE le montant nécessaire au financement de ces équipements soit pris à même le budget de fonctionnement 2019.

**19-127**

**6. PROGRAMME « DANS MA RUE, ON JOUE ! » – ACCEPTATION DE LA DEMANDE POUR INTÉGRER LA RUE GAGNON**

ATTENDU QUE la Municipalité a adhéré au programme « Dans ma rue, on joue! » qui vise à inciter les petits et les grands à jouer librement et sécuritairement dans les rues résidentielles choisies par les citoyens;

ATTENDU QUE la candidature de la rue Gagnon a été déposée auprès du service des Loisirs de la municipalité;

ATTENDU QUE la candidature a répondu à tous les critères de sélection jusqu'à présent;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER  
APPUYÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel accepte que la rue Gagnon devienne une rue où il est possible de jouer librement dans la rue et autorise l'installation de la signalisation routière adaptée.

**19-128**

**7. ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR LE PARTAGE DE SERVICES PROFESSIONNELS**

ATTENDU QU'à titre de gouvernements de proximité, les municipalités sont appelées à fournir des services de plus en plus diversifiés dans les domaines de la sécurité publique, du transport routier, de l'hygiène du milieu, de l'aménagement et du développement du territoire que dans le domaine des activités sportives et culturelles;

ATTENDU QUE dans ce contexte, la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités, ainsi que la réalisation conjointe de travaux est un choix judicieux pour les municipalités du secteur GEANT qui veulent se donner des services de qualité à moindres coûts;

ATTENDU QUE la Ville de Normandin et les Municipalités d'Albanel, Girardville, Saint-Edmond-les-Plaines et Saint-Thomas-Didyme désirent se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* et des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* pour conclure une entente intermunicipale concernant l'exploitation de services relevant de leur compétence;

ATTENDU QUE la coopération intermunicipale comporte de nombreux avantages économiques :

- Elle permet aux municipalités de partager les investissements de base nécessaires à l'achat ou à la réalisation d'infrastructures et d'équipements et ainsi alléger la charge financière de chaque municipalité;
- Elle permet d'optimiser l'utilisation des ressources humaines affectées au service offert;
- Elle permet aux citoyennes et aux citoyens d'avoir accès à un service de meilleure qualité grâce à des investissements que les municipalités ne pourraient se permettre individuellement;
- Elle permet d'atteindre plus rapidement un volume d'utilisation suffisant pour rentabiliser un équipement et en assurer le développement;
- Elle permet de réduire les coûts unitaires des services grâce aux économies d'échelle qu'elle entraîne;
- Elle évite le double emploi de services et d'équipements coûteux;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER  
APPUYÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel accepte de travailler à une entente intermunicipale pour la gestion commune de services professionnels avec les municipalités du secteur GEANT.

**19-129**

**8 MONSIEUR GILLES BLOUIN – DEMANDE DE RACCORDEMENT AU RÉSEAU D'AQUEDUC DE LA VILLE DE DOLBEAU-MISTASSINI**

ATTENDU QUE plusieurs résidents de la rue Charles-Albanel, selon l'entente conclue entre la ville de Dolbeau-Mistassini et la municipalité d'Albanel, sont branchés à l'aqueduc;

ATTENDU QUE la résidence de monsieur Blouin, située au 139 de la rue Charles-Albanel, n'a jamais été branchée au système d'aqueduc de la ville de Dolbeau-Mistassini;

ATTENDU QUE monsieur Blouin, à l'instar de certains de ses voisins, souhaiterait être branché audit service d'aqueduc;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER  
APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel accepte la demande de monsieur Gilles Blouin.

Qu'une demande soit adressée à la Ville de Dolbeau-Mistassini afin que la résidence située au 139, rue Charles-Albanel soit raccordée au réseau d'aqueduc.

**9. AVIS DE MOTION – ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 19-244 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 90 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 80 000 \$ POUR LE REMPLACEMENT DU PANNEAU DE CONTRÔLE DE LA STATION DE PRODUCTION D'EAU POTABLE AINSI QUE DE LA POMPE 15HP**

Un avis de motion est, par la présente, donné par Dave Plourde, conseiller, à savoir que, lors d'une prochaine assemblée de ce conseil, il proposera l'adoption du Règlement d'emprunt n° 19-244, **avec absence de lecture**, décrétant une dépense de 90 000 \$ et un emprunt de 80 000 \$ pour le remplacement du panneau de contrôle de la station de production d'eau potable ainsi que de la pompe 15hp.

**10. PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 19-244 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 90 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 80 000 \$ POUR LE REMPLACEMENT DU PANNEAU DE CONTRÔLE DE LA STATION DE PRODUCTION D'EAU POTABLE AINSI QUE DE LA POMPE 15HP**

Monsieur Dave Plourde, conseiller, présente à l'assemblée le projet de Règlement d'emprunt n° 19-244 décrétant une dépense de 90 000 \$ et un emprunt de 80 000 \$ pour le remplacement du panneau de contrôle de la station de production d'eau potable ainsi que la pompe 15hp.

Le règlement sera adopté lors d'une séance ultérieure. Il mentionne également que le règlement est disponible pour consultation au bureau de la municipalité.

**19-130**

**11. MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ) – REDDITION DE COMPTE**

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) a versé une compensation de 101 700 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2018;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes et dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'annexe A, définissant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera, dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes, l'annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER  
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2, ainsi que des éléments des ponts situés sur ces routes et dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du *Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local*.

**19-131**

**12. EXCAVATION G. LAROUCHE – DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 3**

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réfection des infrastructures de la rue Principale Sud sont terminés en grande partie et que la Municipalité doit effectuer un troisième versement à l'entrepreneur Les excavations G. Larouche inc.;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur doit présenter une quittance pour chaque dénonciation reçue;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité autorise le versement d'un troisième montant de dix-huit mille neuf cent quatre-vingt-huit dollars et 40 (18 988,40 \$), pour les travaux de réfection des infrastructures d'égout et d'eau potable de la rue Principale Sud.

**13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question ne fut posée lors de la période de questions.

**19-132**

**14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLÈRE

QUE la séance soit levée à 20 h 25.

Fait et passé à Albanel en ce treizième jour de mai 2019.

---

FRANCINE CHIASSON, mairesse

---

RÉJEAN HUDON, directeur général